



# RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

## Budget 2018 Message

Villars-sur-Glâne, le 9 novembre 2017

## 1 Table des matières

1	Table des matières .....	1
2	Préambule .....	3
3	Budget de fonctionnement.....	4
3.1	Récapitulatif des participations communales.....	5
3.1.1	Augmentation des participations communales par rapport au budget 2017 .....	5
3.1.2	Evolution des participations communales sur 5 ans .....	6
3.2	Administration générale (rubrique 0).....	6
3.3	HMS et Foyer de jour (rubrique 41) .....	8
3.3.1	Information.....	8
3.3.2	Analyse des comptes .....	9
3.4	Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421).....	10
3.4.1	Information.....	10
3.4.2	Analyse des comptes .....	11
3.5	Service des ambulances (rubrique 422) .....	12
3.6	Organe de coordination sarinois pour les lieux de résidence des aînés (rubrique 490) .....	13
3.7	Passepartout de la Sarine (rubrique 533) .....	14
3.8	Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950) .....	14
3.9	Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961).....	15
4	Budget d'investissement.....	16
4.1	0200.5200.08 Projet concept communal pour les personnes âgées CHF 40'000...	16
4.2	0222.5200.05 Projet de mise en place d'un concept et d'une directive MSST pour les collaborateurs du RSS CHF 50'000 .....	18
4.3	0222.5200.06 Investissement Software pour le réseau CHF 85'000.....	20
4.3.1	Logiciel Carefolio .....	20
4.3.2	Logiciel Optimiso next .....	20
4.3.3	Logiciel de gestion des badges de porte KABA .....	21
4.4	0222.5200.07 Programme Wedo pour l'organe de coordination CHF 45'100.....	21
4.5	4126.5040.07 Appel malade et téléphonie (crédit complémentaire) CHF 170'000 .	21
4.6	4126.5040.09 Honoraires MEP (mandat d'étude parallèle) CHF 430'000.....	22
4.7	4126.5040.10 Adaptation du parking suite au plan de mobilité CHF 60'000.....	22
4.8	4127.5060.09 Achat d'un nouveau véhicule pour le HMS CHF 18'000.....	23
4.9	4216.5060.10 Achat de 2 voitures de service pour le SASDS CHF 30'000 .....	23



4.10	4220.5060.11 Remplacement des monitorings d'intervention pour le SAS CHF	
	129'000 .....	24
5	Conclusions .....	24

## 2 Préambule

Ce budget 2018 est le troisième budget élaboré pour le « Réseau santé de la Sarine ». Nous rappelons qu'il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'assemblée des délégués. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a en effet été dissoute et intégrée dans le Réseau santé de la Sarine.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services principaux suivants :

- Services transversaux :
  - ⇒ Direction générale
  - ⇒ Finances
  - ⇒ Ressources humaines
  - ⇒ Juridique
  - ⇒ Informatique
  - ⇒ Infrastructures et achats (nouveau dès 01.01.2018)
- Home médicalisé de la Sarine comprenant le Foyer de Jour
- Service d'Aide et de soins à domicile
- Service d'Ambulances de la Sarine
- Organe de coordination sarinois (nouveau dès 01.01.2018)
- Commission des établissements médico-sociaux (nouveau dès 01.01.2018).

La mise à disposition du personnel du Réseau pour le Passepartout de la Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS ont été comptabilisés de manière explicite sans pour autant être considérés comme un service en tant que tel.

Les nouveaux services seront présentés dans leur chapitre respectif ci-dessous.

La commission des indemnités forfaitaires (commission IF) est considérée, d'un point de vue statutaire, comme une entité économique séparée. Son budget est présenté en marge du budget du Réseau et pourra faire l'objet de questions et remarques dans le cadre de l'assemblée.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) qui est l'évolution naturelle du plan comptable actuellement utilisé par les collectivités publiques suisses, soit le MCH1. Ce plan comptable deviendra obligatoire pour les communes fribourgeoises dans les prochaines années. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

### 3 Budget de fonctionnement

Les charges du Réseau, sans les frais financiers (amortissements, intérêts et frais financiers en lien avec la CODEMS) sont principalement réparties comme suit :

	<b>Budget 2018</b>	<b>%</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>%</b>
Charge de personnel	25'369'300	87.20	24'388'100	86.81
Autres charges d'exploitation	3'722'850	12.80	3'704'900	13.19
<b>TOTAL</b>	<b>29'092'150</b>	<b>100.00</b>	<b>28'093'000</b>	<b>100.00</b>

Le tableau ci-dessus montre que les charges du Réseau sont principalement des frais liés au personnel. En 2018, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'assurances sociales. L'augmentation de charges pour un montant de CHF 1'000'000 est principalement due à l'engagement de personnel pour le SASDS (6 EPT), pour l'organe de coordination sarinois (3 EPT) et l'engagement d'un nouveau chef de service pour gérer les infrastructures et les achats du Réseau ainsi que les augmentations annuelles. Le personnel du Réseau est rémunéré selon le barème du personnel de l'Etat de Fribourg. De ce fait, la majorité de nos collaborateurs a bénéficié d'une augmentation d'un palier. Il est également à noter que l'augmentation accordée par le Conseil d'Etat de 0.4 % en 2017 sur toute l'échelle de traitement n'avait pas été budgétée, cette information n'étant pas connue lors de l'établissement du budget 2017.

Le tableau ci-dessous vous permettra de constater les différentes variations d'EPT par service.

Service	31.12.16	Budget 2017	Budget 2018
RSS Direction	1.70	1.70	1.70
RSS Finances	4.70	4.40	4.80
RSS RH	2.00	3.00	3.00
RSS juridique	0.50	0.50	0.80
RSS informatique	1.00	1.00	1.60
RSS infrastructure et achats	-	-	3.00
<b>Total RSS</b>	<b>9.90</b>	<b>10.60</b>	<b>14.90</b>
HMS soins	81.40	77.95	75.43
HMS restaurant	2.19	2.45	2.45
HMS maintenance	2.00	2.00	-
HMS intendance	12.11	11.10	10.80
HMS foyer de jour	2.22	1.90	2.00
HMS cuisine	9.60	9.60	9.10
<b>Total HMS</b>	<b>109.52</b>	<b>105.00</b>	<b>99.78</b>
SAS direction admni	1.00	1.00	1.60
SAS EVP	-	-	0.50
SAS soins	29.28	29.35	27.70
<b>Total SAS</b>	<b>30.28</b>	<b>30.35</b>	<b>29.80</b>
SASDS direction admni	2.32	2.20	2.60
SASDS soins	85.72	88.40	93.30
SASDS economie familiale	2.10	2.90	2.10
SASDS ergo	1.40	1.90	2.30
SASDS intendance	0.22	0.25	0.24
<b>Total SASDS</b>	<b>91.76</b>	<b>95.65</b>	<b>100.54</b>
Organe de coordination	-	-	3.00
<b>Total organe de coordination</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.00</b>
CODEMS	-	1.00	-
<b>Total CODEMS</b>	<b>-</b>	<b>1.00</b>	<b>-</b>
<b>RSS total</b>	<b>241.46</b>	<b>242.60</b>	<b>248.02</b>

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des apprentis et des civilistes. En 2018, le Réseau emploiera 20 apprentis et 2 civilistes.

Pour permettre une meilleure vision des coûts par centre de charge, la comptabilité publique veut que les charges et les produits soient répartis par tâche. Dans cet esprit, pour que les coûts soient transparents, les imputations internes des charges et des revenus ont été affinées dans ce budget 2018. Ainsi, les charges des services transversaux sont comptabilisées par entité, puis sont réparties, grâce aux imputations internes, dans les divers services du Réseau santé de la Sarine.

### 3.1 Récapitulatif des participations communales

#### 3.1.1 Augmentation des participations communales par rapport au budget 2017

Suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la LPMS, la CODEMS sera intégrée au Réseau. Afin de pouvoir comparer les chiffres avec les années précédentes, nous avons pris l'option d'intégrer les participations des communes aux résultats de la CODEMS pour les années précédentes. Par rapport au budget 2017, le budget 2018 augmente les montants facturés aux communes du district de CHF 286'950 (CHF 15'496'450 pour le budget 2018 par rapport au montant de CHF 15'209'500 figurant au budget 2017).

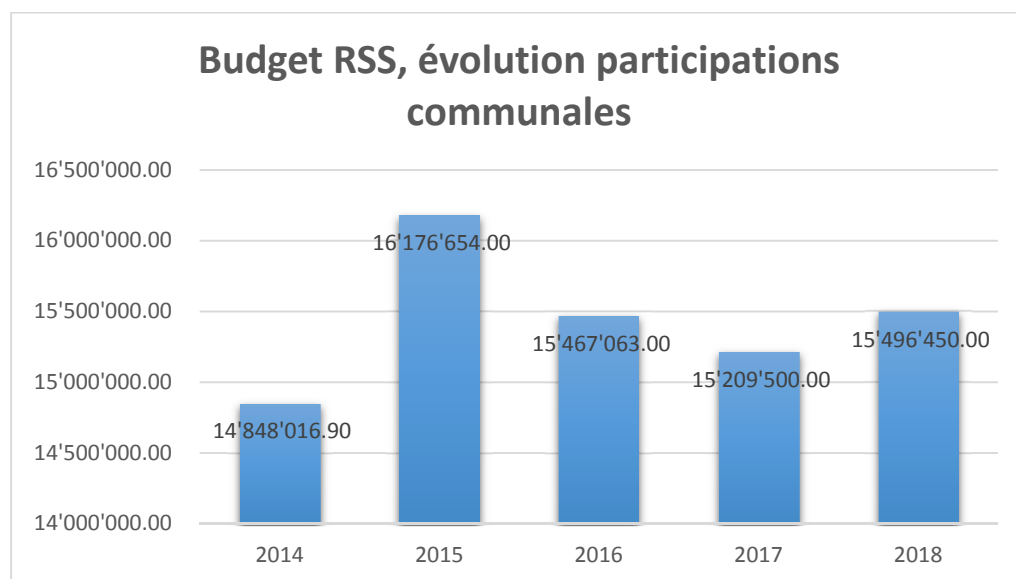
Cette augmentation est principalement due au service d'Aide et de soins à domicile qui accroît son montant facturé aux communes de CHF 398'900.

La participation des communes pour le nouveau service « Organe de coordination sarinois pour les lieux de résidence des aînés » est absorbée par la diminution des charges de la CODEMS. Des précisions par rapport à ces deux services vous seront données dans les paragraphes ci-dessous.

Le budget du HMS dégage un léger bénéfice pour un montant de CHF 12'500. Nous proposons de reporter ce montant sur l'exercice suivant. En effet, nous souhaiterions qu'à l'avenir, le HMS soit autonome financièrement et que les reports de résultats bénéficiaires soient utilisés pour absorber d'éventuelles pertes.

### 3.1.2 Evolution des participations communales sur 5 ans

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine et la CODEMS, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SAS, le SASDS, le rattrapage des frais financiers des EMS, le Passepartout, la CODEMS et l'organe de coordination sarinois.



### 3.2 Administration générale (rubrique 0)

Dès l'exercice comptable 2016, le budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes (jusqu'en 2015), les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

La répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux, autant aux services internes qu'aux entités partenaires comme la Commission IF, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Le département des RH est réparti en fonction du nombre de collaborateurs des autres services.

Ci-dessous, vous trouvez un tableau récapitulatif des services transversaux, les principales augmentations de charges seront commentées à la suite de ce dernier.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
0126	Jetons de présence et honoraires commissions	46 000	15 000	31 000
0200	Direction générale	325 700	321 400	4 300
0210	Finances	595 600	547 900	47 700
0220	Ressources humaines	462 800	423 200	39 600
0221	Juridique	117 100	53 700	63 400
0222	Informatique	590 600	462 300	128 300
0225	Infrastructures et achats	315 200	-	315 200
	<b>TOTAL</b>	<b>2 453 000</b>	<b>1 823 500</b>	<b>629 500</b>

Le montant de CHF 46'000 figurant dans la position « jetons de présence et honoraires commissions » est en lien avec les séances du Réseau santé de la Sarine, de la CODEMS et de la commission IF. En 2017, le montant de CHF 15'000 correspondait uniquement aux séances du Réseau santé de la Sarine. En 2017 les jetons de présence pour la CODEMS et la commission IF étaient présentés directement dans leur budget respectif. Afin de simplifier la gestion des jetons de présences, nous avons pris l'option de regrouper l'ensemble de ces frais et de les répartir par la suite.

Les services des finances, des ressources humaines et juridique ont augmenté globalement pour un montant de CHF 150'700. Cette augmentation est en lien avec les nouveaux projets que le Réseau devra faire face ces prochaines années, notamment la mise en place des conventions avec les EMS ainsi que le projet de mise en place d'un concept et d'une directive MSST pour les collaborateurs du Réseau.

Le service des ressources humaines a été augmenté, par une nouvelle charge figurant dans le compte 0220.3099.03 « Santé et sécurité au travail » pour un montant de CHF 25'000. Cette charge est liée au projet d'investissement que vous trouverez à la fin de ce document et qui devra être approuvé par l'Assemblée des délégués.

La juriste du RSS qui est actuellement employée à 50% au sein du Réseau sera remplacée par un conseiller juridique à 80%. Cet engagement permettra au Réseau de ne pas faire appel à des conseillers tiers. Nous vous rappelons que notre service est mis à disposition de l'association des CO de la Sarine. La répartition est de 50% pour le Réseau et 30% pour les CO.

Concernant l'informatique, l'augmentation des charges sans les amortissements par rapport au budget 2017 est de CHF 91'200. Cette augmentation se justifie comme suit :

- Remplacement du Chef de projet informatique budgété à 40% en 2017 par un informaticien junior au taux de 100%.



- Augmentation des achats de matériel informatique et des frais de licences de logiciels en lien avec l'engagement de nouveaux collaborateurs au Réseau et l'acquisition d'un nouveau logiciel.
- Nous prévoyons également l'engagement d'un civiliste pendant 6 mois pour effectuer le transfert de l'ensemble des données de l'ancien programme Osiris qui était utilisé par le SASDS.

Afin d'optimiser les achats du Réseau et dans le but d'avoir une meilleure gestion de nos infrastructures, il a été décidé de créer un nouveau service transverse « infrastructures et achats ». Ce poste a été mis au budget 2018. Le montant de CHF 315'200 est composé uniquement de charges de personnel, à savoir le salaire du Chef de service pour 9 mois et les salaires des 2 employés de maintenance du HMS. Il est prévu que ces personnes s'occupent notamment de :

- L'entretien et les travaux de rénovation des bâtiments du HMS et du SAS ;
- La sécurité pour les infrastructures Réseau ;
- L'achat en commun du mobilier et du matériel pour l'ensemble du Réseau ;
- L'achat et la gestion du parc véhicules du Réseau.

A noter que le 70% de ce service est pour l'année 2018 refacturé au HMS.

### 3.3 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

#### 3.3.1 Information

Il faut rappeler que ce service dans les secteurs soins (rubrique 4120), pharmacie (rubrique 4122) et foyer de jour (rubrique 413) est équilibré au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

Conformément à la législation sur l'assurance-maladie, les frais de soins sont fixés entre les prestataires de soins et les assureurs et sont pris en charge par les assureurs maladie. Ce budget tient compte de la convention passée entre l'AFIPA et SantéSuisse au nom de tous les EMS du canton. Elle prévoit que le 70% du bénéfice sur ce poste doit être versé à un pot commun géré par SantéSuisse et l'AFIPA, le 30% restant acquis à l'institution, en diminution de l'excédent de charges.

- Foyer de jour (rubrique 413)

Les dépenses du foyer de jour sont financées par :

- les contributions des assureurs-maladie ;
- une participation de l'hôte ;
- les frais financiers qui sont facturés aux Codems ;
- les subventions des pouvoirs publics.

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

Les autres charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.01)
  - Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en supporter le montant.
  - Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Pour les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine (rubrique 4126.330.02 et rubrique 4129.3406.01), les communes, par l'intermédiaire de la Codems, les prennent en charge. A ne pas confondre avec les frais financiers liés à l'emprunt concernant le rattrapage des frais financiers des EMS selon l'article 35bis des statuts qui sont répertoriés dans la rubrique 961.

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements 2017 ;
- Octroi d'un palier complet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 3.3.2 Analyse des comptes

Il est prévu un léger bénéfice de CHF 12'500 au budget 2018. Les augmentations des charges, notamment en lien avec les charges de personnel, ont été absorbées par une suppression de poste.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2018 par rapport au budget 2017.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4120.3090.01	Form. et perfect. du personnel	12 000	40 000	-28 000
4120.3090.02	Ecole prof. Santé	28 000	-	28 000

Vous constaterez que l'écart entre ces deux comptes est compensé. Il s'agit uniquement d'une modification de présentation.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4120.3130.01	Hon. et prest. de tiers, soins	-	200 000	-200 000

Ce compte est alimenté par les factures pour la mise à disposition du personnel temporaire. Nous avons pris l'initiative de ne plus mettre de montant à charge de ce compte au budget.

Les comptes de salaires figurant dans la rubrique soins contiennent la totalité des EPT autorisés par le SPS. Le personnel temporaire est pris en charge par le SPS jusqu'à un certain montant.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4123	HMS-Cuisine	1 332 800	1 390 600	-57 800

La diminution des charges pour ce secteur est due notamment à la suppression du poste de pâtissière.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4124	HMS-Restaurant (charges)	368 800	390 100	-21 300
4124	HMS-Restaurant (produits)	369 300	389 300	-20 000

La baisse du chiffre d'affaires est compensée par la diminution des charges pour un montant similaire.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4126	HMS - Maintenance	1 533 400	1 521 500	11 900

Comme mentionné dans le point 3.2, le personnel qui figurait dans ce secteur a été transféré dans le service transverse infrastructures et achats. C'est pourquoi il n'y a plus de montants en 2018 dans le personnel d'exploitation ainsi que dans les charges sociales. Un montant de CHF 216'200 a été comptabilisé dans le compte 4126.3980.27 « imputations internes : service infrastructures et achats ». Ce montant compense les charges de personnel figurant au budget 2017.

### 3.4 Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421)

#### 3.4.1 Information

Le budget du Service d'Aide et de soins à domicile est composé comme suit :

- Service d'Aide et soins à domicile – soins

Les charges de ce secteur sont essentiellement composées du salaire, des charges sociales ainsi que les frais directs pour l'activité.

Les recettes sont composées des facturations OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins) ainsi que de la subvention cantonale. Cette dernière correspond au 30% des coûts du personnel diminué des recettes.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins ergothérapie

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'ergothérapie.

- Service d'Aide et soins à domicile – économie familiale

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'économie familiale. Les salaires des aides au foyer sans diplôme sont comptabilisés dans le compte 4214.3010.17 « SASDS Personnel économie familiale autres ». Les prestations d'économie familiales sont également effectuées par du personnel figurant dans la rubrique soins. Nous ne pouvons donc pas faire un lien entre la charge salariale et la facturation de l'économie familiale mise au budget 2018.

- Service d'Aide et soins à domicile – direction et administration

Ce secteur enregistre les frais du personnel administratif du service ainsi que l'imputation interne des services transversaux.

- Aide et soins à domicile – charges d'exploitation

Toutes les charges d'exploitation et d'administration hors charges salariales (mis à part le personnel de nettoyage) sont mentionnées dans ce secteur.

### 3.4.2 Analyse des comptes

La part des communes selon budget 2018 est de CHF 4'683'900 contre CHF 4'295'000 en 2017.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2018 par rapport au budget 2017.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4210.3010	SASDS Personnel soins	7 883 100	7 510 600	372 500

Cette augmentation est liée à l'engagement en 2018 de 3 infirmiers et 3 ASSC. Ces 6 nouveaux postes n'ont pas encore été validés par le Canton. Ces engagements se feront en cours d'année, probablement en avril. C'est pourquoi nous ne provisionnons que 9 mois de charges pour ce nouveau personnel.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4216.3151.14	Frais de véhicules Antenne IV	-	4 000	-4 000
4216.3151.15	Frais de véhicules Antenne V	20 000	12 000	8 000
4216.3151.16	Frais de véhicules Antenne VI	-	8 000	-8 000

Les véhicules de l'Antenne VI ont été transférés dans l'Antenne V suite à la fusion de ces dernières. Le véhicule de l'antenne IV étant sous-utilisé, nous l'avons transféré dans l'antenne V qui avait besoin d'une voiture supplémentaire, ce qui nous a permis d'éviter l'achat d'un nouveau véhicule.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4216.3160.05	Loyer Antenne V	29 500	23 000	6 500
4216.3160.06	Loyer Antenne VI	-	21 000	-21 000

Le montant de CHF 29'500 correspond au loyer de l'Antenne V à Neyruz. Pour rappel, les deux Antennes de Grolley (V) et Farvagny (IV) ont fusionné en 2017.

### 3.5 Service des ambulances (rubrique 422)

Le déficit à charge des communes est de CHF 1'152'900 en comparaison du déficit de CHF 1'182'300 prévu au budget 2017. Globalement, l'augmentation des recettes couvre l'augmentation des charges salariales.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2018 par rapport au budget 2017.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4220.3010.01	SAS personnel soins	2 571 200	2 663 300	-92 100
4221.3010.01	SAS personnel administration	184 400	110 700	73 700
4223.3010.01	SAS personnel administration EVP	56 700	-	56 700
	<b>TOTAL</b>	<b>2 812 300</b>	<b>2 774 000</b>	<b>38 300</b>

Au SAS, quatre collaborateurs en plus du Chef d'exploitation ont des fonctions administratives. Nous avons pris la décision d'imputer la part administration dans les comptes respectifs afin d'avoir une meilleure vision.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4220.3099.06	Indemnité et frais de repas	18 000	-	18 000

Une somme similaire était comptabilisée dans les salaires en 2017. Cette charge n'étant pas un salaire en tant que tel, nous avons pris l'option de la comptabiliser séparément.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	80 000	80 000	-

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour le paiement selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé. Dans le cadre de la nouvelle organisation, nous avons évalué comment travailler pour réactiver ces ADB. Un mandat a été donné à la fin de l'année 2015 au Service des Finances de la Ville de Fribourg pour effectuer ce travail. La Ville de Fribourg nous facture un montant de CHF 300 mensuellement pour ces honoraires. Durant la période du 01.10.2016 au 30.09.2017, les rachats d'actes de défaut de bien qui nous ont été versés représentent un montant de CHF 5'371 auquel il faut retrancher 20% de frais d'encaissement.

		Budget 2018	Budget 2017	Ecart
4222.3151.33	Frais véhicule Chevrolet MESA 54	15 400	35 000	-19 600
4222.3151.34	Frais véhicule Chevrolet MESA 55	15 400	35 000	-19 600
4222.3151.37	Frais véhicule Mercedes MESA 54	20 500	-	20 500
4222.3151.38	Frais véhicule Mercedes MESA 55	20 500	-	20 500

Les deux nouvelles ambulances Mercedes devraient être fonctionnelles en juin 2018. Elles remplaceront les Chevrolet MESA 54 et MESA 55.

### 3.6 Organe de coordination sarinois pour les lieux de résidence des aînés (rubrique 490)

En fonction de la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, son article 12 donne les compétences suivantes aux Réseaux, dans le domaine de la coordination :

*L'association (de district ou Réseau médico-social du district) :*

- b) coordonne l'offre de prestations médico-sociales ;*
- c) assure l'information de proximité relative à l'offre de prestations ;*
- d) établit les critères d'admission pour les accueils résidentiels de longue durée dans les EMS qu'elle exploite ou qu'elle mandate et valide les demandes individuelles y relatives ;*

Fort de ce constat, la Codems a mis en place un groupe de travail dirigé par Mme Rittener regroupant 2 directeurs d'EMS, la cheffe de service de l'aide et soins à domicile et le directeur générale du RSS. A l'issue de ces travaux, le groupe de travail propose la création d'un nouveau service qui servira d'interface entre les personnes âgées nécessitant des soins et les prestataires du domaine de la santé. Ses missions seront les suivantes :

- L'information de proximité, à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine ;
- La vision globale, en temps réel, des disponibilités de tous les établissements du Réseau, pour toutes les formes d'accueil (longs et courts séjours) ;
- L'évaluation, l'orientation, la priorisation et le traitement des demandes, selon des critères objectifs, connus de tous les acteurs ;
- La coordination entre les fournisseurs de prestations ;
- L'évaluation permettant l'ajustement des pratiques et des ressources aux besoins.

Il respectera les bases de la prise en soins gériatrique et place la dignité de la personne âgée au centre de son action. Pour ce faire, il :

- respecte l'auto-détermination de la personne âgée ;
- favorise l'anticipation, l'institutionnalisation au bon moment ;
- respecte l'autonomie des EMS qui restent libres d'accepter ou refuser un placement ;
- agit impartialement envers tous les acteurs ;
- est suivi par un groupe consultatif qui l'accompagne dans son développement.

Les coûts mentionnés dans ce service sont essentiellement des charges de personnel pour 3 EPT. Le budget 2017 du SASDS contenait déjà un coût pour 0.6 EPT. La CODEMS avait également fait figurer 1 EPT dans son budget 2017 en prévision de la création de ce nouveau service.

Sur le total de CHF 412'050 pour ce service, un montant de CHF 219'750 figurait déjà dans les budgets du SASDS et la CODEMS. La charge supplémentaire pour le budget 2018 par rapport à 2017 pour le Réseau est ramenée ainsi à CHF 192'300.

L'organe de coordination contribuera à diminuer le nombre de jours d'hospitalisation avant le transfert en EMS. Le coût d'une journée d'hospitalisation est estimé à CHF 1'000.

Grâce à l'organe de coordination, certains aînés pourraient être maintenus plus longtemps à domicile.

### 3.7 Passepartout de la Sarine (rubrique 533)

Le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du Passepartout et pour planifier les courses de leurs deux véhicules. Cette centrale est ouverte tous les matins de la semaine.

### 3.8 Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950)

La CODEMS sera intégrée au Réseau dès l'exercice 2018. Le montant facturé aux communes sera de CHF 8'507'300 contre CHF 8'985'600 en 2017. Cette baisse de CHF 478'300 s'explique comme suit :

- Transfert des charges en relation avec l'organe de coordination dans le service du même nom.
- Diminution des frais financiers que nous payons pour les résidents du district de la Sarine séjournant dans des EMS hors Sarine.



- Augmentation des frais financiers que nous facturons pour les résidents d'autres districts séjournant dans des EMS de la Sarine.
- Certains investissements ont été complètement amortis dans les EMS et n'ont pas encore été remplacés.

### 3.9 Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961)

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000 pour la Codems qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt, fait pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, permet de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS.

Au 31 décembre 2017, le solde de l'emprunt sera de CHF 3'250'000. Par conséquent, pour 2018, l'amortissement constant sera de CHF 650'000 et les intérêts à 1,4 %, payés trimestriellement, seront de CHF 46'200 ( $3'250'000 \times 1.4 \% : 360 \times 365$ ).



## 4 Budget d'investissement

### 4.1 0200.5200.08 Projet concept communal pour les personnes âgées CHF 40'000

#### 1. Introduction

La Loi fribourgeoise sur les seniors (LSen) du 12 mai 2016 prévoit à son article 4, al. 1 que « dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de [la loi], les communes définissent dans un concept et selon les besoins de la population les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre, en complément des mesures de l'Etat, pour contribuer à atteindre les buts de la présente loi. Quant aux buts auxquels il est fait référence, ils sont « [...] de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie » (Art. 1, al. 1 LSen).

Suite à divers échanges et rencontres entre Mme de Weck, Conseillère communale de la ville de Fribourg en charge de la Direction des Écoles, des Affaires sociales et des Affaires Bourgeoisiales, et dans un second temps de M. Pollet, directeur du Réseau Santé de la Sarine (ci-après RSS) d'une part, et de l'autre la HETS Fribourg, cette dernière a établi une **offre préliminaire** pour un mandat consistant à documenter, soutenir et faciliter le processus d'élaboration des concepts communaux au sein du Réseau Santé Sarine.

#### 2. Objet du mandat

L'objet du mandat est la réalisation par la HETS Fribourg d'une **étude préalable et prospective** pour l'élaboration des concepts que les communes parties prenantes doivent déposer au canton. Elle doit permettre que les concepts communaux soient d'une part le fruit d'un processus participatif, impliquant les différents acteurs engagés dans les communes concernées et en particulier les seniors eux-mêmes, et d'autre part qu'ils reposent sur une base d'information la plus large et documentée que possible.

#### 3. Formes et contenus de l'étude préalable

La proposition d'étude préalable et prospective se décompose en **deux étapes réalisées sur une période de trois ans** (2018-2020).

##### 3.1 Etape 1(2018-2019)

La première étape comprend deux volets, le premier orienté vers les acteurs collectifs, le second orienté vers les seniors.

##### Volet A : les acteurs collectifs

Ce volet comprend trois phases successives :

- Un **recensement** des institutions, services, association et groupements plus informels (ci-après les acteurs collectifs) actifs sur le territoire du RSS dans la réalisation du but général défini dans la LSen et engagés dans l'un ou l'autre des domaines d'action

énoncés à son article 5 (travail, santé et médico-social, participation sociale et échanges intergénérationnels et interculturels, habitat et urbanisme). Pour effectuer ce recensement, une récolte d'information sera effectuée via Internet, les répertoires existants (des paroisses par exemple), le RSS et le Gérontopôle Fribourg.

- Un **e-sondage** adressé aux responsables des acteurs collectifs en vue de récolter des informations sur leurs caractéristiques (histoire, missions, objectifs, publics cible, prestations, etc.) ; leurs collaborations avec d'autres acteurs ; les difficultés et besoins identifiés dans leur(s) domaine(s) d'intervention ; les contributions, compétences et engagements qu'apportent les seniors.
- Un **world café**, regroupant un panel de représentant-e-s des acteurs collectifs, avec les objectifs suivants : présenter et mettre en discussion les résultats du sondage ; collecter des informations complémentaires ; faire émerger et discuter des idées de pistes d'action et de mesures susceptibles de prendre place dans les futurs concepts.

### Volet B : les seniors

Le second volet consiste à réaliser une **enquête auprès de la population des seniors** résidant dans les communes du RSS. Cette enquête comprend deux phases successives :

- Une **enquête par sondage** (papier et e-sondage) menée auprès d'un échantillon de la population des seniors résidant dans les communes du RSS et reflétant au mieux la diversité d'âges, d'origine, de résidence au sein de la population. L'objectif est de récolter un ensemble d'informations sur les caractéristiques socio-démographiques, les conditions de vie (notamment les prestations financières reçues) et de logement, les relations familiales ainsi qu'avec les autres générations et cultures ; la participation à la vie sociale et le bénévolat ; les aides et soins donnés et reçus, les besoins non couverts et les attentes.
- Un **world café**, composé d'un panel de seniors ayant participé à l'enquête par sondage, avec pour objectifs de présenter les premiers résultats du sondage et de les mettre en discussion, de récolter des informations complémentaires ; de faire émerger et discuter des perspectives d'action.

### **3.2 Seconde étape (2020)**

Sur la base des résultats de la première étape, la seconde étape consiste, à soutenir l'élaboration des concepts communaux eux-mêmes. Elle comprend deux étapes :

- Formulation avec l'appui du groupe de pilotage (voir ci-dessous) d'un **concept de base**, comprenant un ensemble de **lignes d'action** et de **mesures** susceptibles d'être intégrées dans les concepts communaux, qui est transmis à toutes les parties intéressées pour être mis en discussion.
- Elaboration du rapport final dressant le bilan et tirant les enseignements de l'ensemble du processus couvert par le mandat.

#### 4. Livrables

Pour la première étape, un **rapport intermédiaire** regroupant les résultats des enquêtes menées auprès des acteurs collectifs et auprès des seniors, ainsi que le répertoire des acteurs collectifs.

Pour la seconde étape, un **concept de base** et un **rapport final**.

#### 5. Equipe de recherche (HETS Fribourg)

Prof. Jean-François Bickel (responsable du projet), Prof. Christian Maggiori, Dr. Béatrice Vatron-Steiner (adjointe scientifique).

#### 6. Comité de pilotage

Un comité de pilotage suit l'avancement du mandat et prend les décisions quant à ses grandes orientations. Outre l'équipe de recherche, il réunit des représentant-e-s du mandant (RSS) et du Gérontopôle Fribourg (à titre de personnes conseillères-expertes).

#### 7. Budget

Un premier montant de CHF 40'000.- finance la réalisation de la première étape durant 2018. Des montants au moins équivalents sont prévus pour 2019 et pour 2020.

#### 8. Prochaines étapes

Dès lors que l'Assemblée générale du RSS adopte le principe du mandat et le financement couvrant sa réalisation pour 2018, l'équipe de la HETS-FR élabore une proposition détaillée de mandat et un calendrier pour sa réalisation, proposition qu'elle soumet aux responsables du mandant. Une fois l'accord intervenu et le mandat signé, l'équipe de la HETS Fribourg en débute la réalisation effective à la date qui aura été fixée dans le mandat.

Ce projet sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

### 4.2 0222.5200.05 Projet de mise en place d'un concept et d'une directive MSST pour les collaborateurs du RSS CHF 50'000

Tous les employeurs suisses ont une obligation légale de prendre des mesures pour garantir la sécurité et la santé au travail. L'OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles) régit cette obligation légale afin que les employeurs prennent les mesures de protection nécessaires.

Le concept souhaité pour le RSS aura une approche globale à savoir :

- La sécurité au travail (prise en charge des accidents d'exposition au sang, matériel, infrastructure).
- La médecine du travail (visite médicale, vaccination du personnel de soins et à risques, protection des femmes enceintes, le travail de nuit).
- L'hygiène du travail (l'ergonomie de la place de travail, respect de la durée du travail et du repos, hygiène des mains).
- La psychologie du travail (les problèmes de santé engendrés par le travail, voire les maladies professionnelles).

De par le nombre de collaborateurs au RSS (env. 350), nous externalisons les prestations MSST que nous fournissons aux collaborateurs. Nous aurons ainsi, en fonction des besoins, accès à tous les professionnels de la santé au travail selon nos besoins, à savoir :

- Médecin du travail ;
- Psychologue du travail ;
- Hygiéniste du travail.

Pour le budget d'investissement de CHF 50'000, nous proposons :

- La mise en place du concept et de la directive MSST pour le RSS ;
- Bilan de santé et vaccination de tous les employés en poste actuellement ;
- Actions et mesures dans la gestion de l'absentéisme ;
- Analyse des besoins par un organisme spécialisé.

Pour le budget de fonctionnement annuel de CHF 25'000 nous proposons :

- Une visite médicale (effectuée par un médecin du travail) à l'attention de tous les collaborateurs effectuant plus de 25 nuits par an (environ 45 personnes par an).
- Un bilan de santé (effectuée par un médecin du travail) à l'attention de tous les nouveaux collaborateurs entrants (environ 80 par an).
- Proposer la vaccination de base recommandée par l'Office Fédéral de la Santé Publique à tous les collaborateurs en contact avec les patients/résidents (Diphtérie-Tétanos-Polio, Tuberculose, Hépatite B, Rougeole-Oreillons-Rubéole).
- Analyse des postes lors d'incapacité de travail.

En plus de répondre à l'obligation légale, les premières actions entreprises pour la mise en place de ce concept permettront de diminuer les atteintes à la santé qui occasionnent des absences et des coûts très importants au Réseau. A ce jour, le plus grand vecteur de transmission de maladies infectieuses aux patients/résidents est le collaborateur. Nous souhaitons par ce concept MSST mettre en place des mesures (telles que des suivis de collaborateurs) et des actions (formations, informations) agissant sur l'absentéisme des collaborateurs au RSS qui est très élevé depuis un certain nombre d'années.

Ce projet sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

## 4.3 0222.5200.06 Investissement Software pour le réseau CHF 85'000

### 4.3.1 Logiciel Carefolio

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le programme Carefolio a été mis en place auprès du Service d'Aide et de soins à domicile en lien avec les autres services transversaux du RSS. Ce logiciel remplace l'ancien logiciel intégré du SASDS. Après 6 mois de travail, certaines adaptations techniques du logiciel sont nécessaires pour permettre une optimisation de son utilisation. Dans ce contexte, l'entreprise Tecost a fait une offre de contrat supplémentaire de CHF 77'000 pour effectuer ces améliorations.

#### Rappel

Dans le cadre de la mise en place du RSS, l'option stratégique a été de choisir des logiciels métiers spécifiques à chaque service qui puissent être connectés au logiciel de gestion Opale (comptabilité et salaire). L'assemblée des délégués du 2 décembre 2015 a accepté un crédit total de CHF 435'000 nécessaire aux acquisitions et aux travaux permettant de travailler avec des outils informatiques modernes. Sur le crédit précité, un montant de CHF 110'000 était attribué au logiciel Carefolio.

Le choix du logiciel Carefolio a été effectué sur la base d'un cahier des charges et d'une analyse mandatée par l'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile (AFAS). En effet, en 2015, l'AFAS a mandaté une entreprise informatique pour analyser les différents logiciels spécialisés dans l'aide et les soins à domicile proposés par trois différents prestataires. Le rapport de novembre 2015 de ce consultant informatique proposait de choisir le programme Carefolio@home de l'entreprise Tecost.

#### Améliorations proposées

Après les 3 premiers mois d'utilisation, permettant à tous nos collaborateurs de se familiariser avec ce nouvel outil, un groupe de projet interne a été mis en place pour évaluer le logiciel et faire une liste des demandes d'amélioration technique permettant une optimisation du logiciel. Ce groupe de projet dirigé par l'ancienne cheffe de service et composé des chefs d'antenne et des ergothérapeutes, a analysé cette liste, conjointement avec les collaborateurs de Tecost, et ressorti les 17 demandes les plus indispensables.

M. Pittet, chef de projet auprès de l'entreprise Tecost, a élaboré un document permettant de répondre à chacun des points relevés. Dans le courant du mois de juillet, le groupe de projet interne a parcouru les réponses proposées et validé chaque point de manière détaillée. Il en ressort que notre fournisseur devra travailler plus de 50 jours afin de répondre à toutes les demandes d'améliorations répertoriées dans le cahier des charges.

### 4.3.2 Logiciel Optimiso next

Dans le cadre du service des ambulances, la mise en place des processus qualité a été implémentée grâce au logiciel Optimiso. Celui-ci avait été acheté et hébergé sur un serveur externe. Depuis le début de l'année, ce logiciel a été développé sur une plateforme web moderne. Cette nouvelle version de logiciel est nettement plus conviviale et correspond aux standards actuels des softwares modernes. Pour permettre d'implémenter et de former les utilisateurs, un montant de CHF 3'000 est demandé dans le cadre du montant d'investissement 2018.

#### 4.3.3 Logiciel de gestion des badges de porte KABA

En 2017, nous avons mis en place au service des ambulances des nouveaux accès par badge pour les portes du bâtiment. L'ancien système n'était plus fiable et ne permettait pas de pouvoir répondre à l'urgence de certaines interventions. Ce nouveau système est intéressant, mais demande, avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs, l'intervention de la maison KABA pour paramétrer le digit. Chaque intervention est facturée CHF 300. Par contre, il est possible d'acquérir le logiciel pour un montant de CHF 5'000, ce qui permettra à notre service informatique de directement paramétrer le digit.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique.

#### 4.4 0222.5200.07 Programme Wedo pour l'organe de coordination CHF 45'100

Depuis plusieurs années, le suivi des demandes d'entrée en EMS était géré par l'intermédiaire du logiciel GELAEMS. Ce logiciel n'est actuellement plus supporté techniquement par le fournisseur, car il est issu d'une technologie dépassée. Le coût annuel supporté dans le cadre de la Codems est de CHF 30'000 par année. Ce logiciel ne permet pas de gérer de manière centralisée et appropriée le flux des demandes d'entrée en EMS.

C'est pourquoi, le groupe de projet a décidé de rechercher un logiciel simple et moderne permettant de répondre au flux des patients et à leur suivi.

Le logiciel proposé est un outil collaboratif pour gérer les tâches, les séances et les projets en équipe. Pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de l'organe de coordination il demande un développement en amont.

En effet, il faut créer un formulaire Web pour les demandes d'accueil et développer des modules complémentaires par rapport à la version de base déjà existante.

Ce logiciel permettra aussi aux EMS de pouvoir accéder de manière simple aux demandes qui les concernent.

Dès 2019, le coût des licences sera de CHF 9'000 par année pour 50 utilisateurs, largement inférieur au montant actuellement facturé pour le GELAEMS.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique.

#### 4.5 4126.5040.07 Appel malade et téléphonie (crédit complémentaire) CHF 170'000

Pour élaborer le cahier des charges en vue de l'appel d'offre pour la mise en place d'une nouvelle solution de sécurité et de communication mobile en remplacement de l'appel malade filaire, nous avons fait appel à un ingénieur conseil en électricité. Celui-ci avait élaboré le budget qui avait été soumis à l'assemblée des délégués du mois de mai dernier.

Le montant inscrit au budget est de CHF 290'000.— incluant différents CFC ainsi que la téléphonie. Pour le CFC 235 « appel malade sans fil » le montant prévu était de CHF 126'000.—, inclus dans le montant précité.

Dans le courant du mois d'octobre nous avons fait un appel d'offre selon la loi sur les marchés publics et avons reçu 3 offres différentes pour le CFC 235 « appel malade sans fil ». Après analyse des offres au début novembre, il s'avère que celles-ci vont de CHF 288'178,15 à CHF 381'771.35.

Il y a par conséquent une très grande différence entre le montant mis au budget de CHF 126'000.-- sur la base de l'estimation de l'ingénieur par rapport aux différentes offres.

A l'heure actuelle, seules deux maisons ont effectivement un produit permettant de répondre à notre attente pour la mise en place d'un appel malade nouvelle génération, ce qui limite la concurrence.

C'est pourquoi, pour permettre de finaliser ce projet, le Comité propose de voter un crédit supplémentaire.

#### 4.6 4126.5040.09 Honoraires MEP (mandat d'étude parallèle) CHF 430'000

Depuis 2016, différentes études ont été effectuées pour évaluer l'état de vétusté du bâtiment, puis une analyse de faisabilité a été réalisée et terminée dans le courant de l'année 2017.

Dans la continuité du projet, l'année 2018 est consacrée à la mise en place d'un mandat d'étude parallèle (MEP) qui permettra de définir un projet de rénovation intégrant les besoins actuels du Réseau santé de la Sarine.

En travaillant sur le modèle MEP, cela permettra de mieux suivre les projets proposés et d'arriver vers un projet final permettant de passer de manière plus optimale à sa réalisation et répondant aux besoins exprimés par les divers utilisateurs du site (ambulance, administration, animation, cuisine, lingerie, restaurant, soins).

Le coût du mandat s'explique de la manière suivante :

• Bureau pour la mise en place du concours	CHF	78'000
• Publication du concours	CHF	2'000
• Indemnités pour les 6 bureaux du premier tour	CHF	130'000
• Indemnités pour les 3 bureaux du deuxième tour	CHF	130'000
• Frais du jury	CHF	70'000
• Vernissage et publications	CHF	<u>20'000</u>
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>430'000</b>

#### 4.7 4126.5040.10 Adaptation du parking suite au plan de mobilité CHF 60'000

L'assemblée des délégués du 2 décembre 2015 a approuvé un budget d'investissement en lien avec une étude d'un plan de mobilité pour un montant de CHF 25'000.



La première phase de cette étude conclut par une réorganisation des parkings du HMS. Le parking se trouvant entre le HMS et les garages des ambulances, qui sera utilisé par les collaborateurs, sera équipé de barrières. Le deuxième parking (direction Guintzet) sera utilisé par les visiteurs et équipé d'un parcomètre. L'achat des barrières, du parcomètre ainsi que les travaux de génie civil s'y rapportant, sont estimés à CHF 60'000.

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 7 % sur les coûts de génie civil.

#### 4.8 4127.5060.09 Achat d'un nouveau véhicule pour le HMS CHF 18'000

Le HMS possède à l'heure actuelle deux véhicules permettant d'effectuer les transports de personnes, un fourgon Mercedes équipé d'une plaque élévatrice et un utilitaire Renault Kangoo ne permettant, quant à lui, de ne déplacer qu'une seule personne. Ces véhicules sont aussi utilisés dans le cadre de mandat pour le transport du linge avec l'EMS de la Rose d'automne et l'EMS du Manoir. L'utilitaire Renault Kangoo a été mis en circulation en mars 2003 et aura par conséquent 15 ans en 2018. Un maintien en état d'un véhicule aussi âgé n'est plus rentable et il faut chercher à le remplacer à court ou moyen terme.

La Fondation Passepartout détient trois fourgons VW équipés d'un système élévateur et permettant le transport de plusieurs personnes. Tous les 4 ans, la Fondation change de véhicule et le vend. Nous avons saisi cette opportunité pour pouvoir anticiper le remplacement du véhicule Renault et augmenter ainsi nos capacités de transport, avec ce nouveau véhicule.

Ce véhicule d'occasion a été mis en circulation en février 2013 et selon l'évaluation Eurotax du mois de septembre 2017, il valait plus ou moins le montant de CHF 18'000, son prix de base était CHF 65'000 environ.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts des véhicules. Comme il s'agit d'un véhicule, ce montant sera financé par le biais de la rubrique Codems.

#### 4.9 4216.5060.10 Achat de 2 voitures de service pour le SASDS CHF 30'000

Le parc véhicules du SASDS est composé à ce jour de 9 voitures et de 8 vélos électriques. Le RSS privilégie les transports en commun et l'emploi des vélos électriques. Cependant, l'éloignement entre les patients, notamment dans les antennes de Marly et Neyruz, fait que nous sommes obligés d'utiliser des voitures de services.

Après une première analyse, le coût d'exploitation d'un véhicule de petite cylindrée en détention propre est moins onéreux que la location d'un véhicule (Mobility par exemple). Nous avons la possibilité d'acheter des véhicules neufs pour une valeur de CHF 15'000. Dans ce montant sont compris des services gratuits pour les cinq premières années. Nous avons pour l'instant opté pour cette solution.

Deux des véhicules du SASDS immatriculés en 2010 et 2012 devront être remplacés.



Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts des véhicules

#### 4.10 4220.5060.11 Remplacement des monitorings d'intervention pour le SAS CHF 129'000

Les monitorings ou « Scop » sont des appareils indispensables pour les prises en charge de patients, ils permettent d'amener les paramètres paracliniques et indispensables lors de situations instables. Nos appareils de plus de 10 ans sont usés et deviennent chers à l'entretien. De nombreuses pannes sont survenues durant l'année 2017. Les monitorings sont un outil fondamental lors de la réanimation (défibrillation) ainsi que de la prise en charge des infarctus avérés (télémétrie avec HFR). C'est pourquoi nous sollicitons le remplacement de nos 5 appareils.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2019. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

## 5 Conclusions

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

0200 . 5200 . 08	Projet concept communal pour les personnes âgées	CHF 40'000
0222 . 5200 . 05	Projet de mise en place d'un concept et d'une directive MSST pour les collaborateurs du RSS	CHF 50'000
0222 . 5200 . 06	Investissement Software pour le réseau	CHF 85'000
0222 . 5200 . 07	Programme WeDo pour l'organe de coordination	CHF 45'100
4126 . 5040 . 07	Appel malade et téléphonie (crédit complémentaire)	CHF 170'000
4126 . 5040 . 09	Honoraires MEP (mandat d'étude parallèle)	CHF 430'000
4126 . 5040 . 10	Adaptation du parking suite au plan de mobilité	CHF 60'000
4127 . 5060 . 09	Achat d'un nouveau véhicules pour le HMS	CHF 18'000
4216 . 5060 . 10	Achat de 2 voitures de services pour le SASDS	CHF 30'000
4220 . 5060 . 11	Remplacement des monitorings d'intervention	CHF 129'000
<b>TOTAL</b>		<b>CHF 1'057'100</b>